

## > Le billet du chef du département <

**A**u moment où la vaccination contre la grippe A(H1N1) se déroule harmonieusement à Genève, j'aimerais adresser mes remerciements chaleureux au groupe de travail, et à la Direction générale de la santé en particulier, qui ont travaillé d'arrache-pied durant plusieurs mois pour que tout soit en ordre et bien organisé pour le jour J. Aujourd'hui, des milliers de personnes



appartenant aux groupes prioritaires ont déjà été vaccinées et toute la population genevoise peut le faire, sans bon de vaccination, auprès de son médecin traitant ou dans un centre de vaccination.

C'est une bonne nouvelle mais cela a demandé beaucoup d'efforts ! J'aimerais dire clairement ici que les responsables

genevois du dispositif de vaccination ne sont pour rien dans le retard enregistré au début. Genève, à l'image des autres cantons, est en effet totalement dépendant de la Confédération, en l'occurrence de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). C'est cet office et lui seul qui définit les quotas cantonaux. C'est vrai pour les doses de vaccin, c'est vrai aussi pour le Tamiflu.

Maintenant que la vaccination est devenue accessible à tous, j'aimerais lancer un appel à la solidarité du plus grand nombre de personnes, mais surtout du personnel soignant. En se faisant vacciner, on évite la maladie, mais surtout, on évite de la transmettre aux personnes qui nous entourent. En transmettant le virus,

on peut provoquer la mort de personnes particulièrement vulnérables telles que les enfants, les femmes enceintes ou encore de personnes souffrant de maladies chroniques. En recourant à la vaccination, on prouve son sens de la responsabilité et on accomplit un acte citoyen.

Dans un cas de pandémie tel que celle que nous vivons, je pense que l'information joue un rôle primordial. Ces derniers mois, l'information concernant le virus A(H1N1) a été bonne. Elle a contribué à éviter tout mouvement de panique, en dépit de rumeurs alarmistes concernant les effets secondaires du vaccin.

J'espère qu'à l'avenir, il en ira de même et que cette première vague s'estompera au fil des semaines. Toutefois, nous tirerons le bilan le plus complet possible de l'expérience vécue.

*Pierre-François UNGER*

## LE «DES» DEVIENT LE «DARES»

**A** l'issue des séances de travail du nouveau Conseil d'Etat menées sous la direction du Conseiller d'Etat Pierre-François Unger, une nouvelle composition des départements a été décidée. Celle-ci est entrée en vigueur après la prestation de serment du nouveau Conseil d'Etat, le 7 décembre 2009. Le département de l'économie et de la santé (DES) est devenu le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES).

Le changement essentiel est le passage du Service des affaires extérieures (SAE), de l'ancien département du territoire (DT) au DARES. Le Service des affaires extérieures est dirigé actuellement par M. Alain Pirat, in-

génieur et diplômé de l'Institut d'urbanisme de Paris. Le SAE est chargé de coordonner et d'accompagner la mise en œuvre de la politique cantonale liée à la coopération transfrontalière, à l'application régionale des questions européennes ainsi qu'à la collaboration intercantonale.

Par ailleurs, le DARES devra poursuivre, concrétiser et mettre en œuvre le projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Projet ambitieux qui ne concerne pas seulement les transports publics (bus et trams), mais le vivre ensemble de toute une région, en particulier au niveau de l'économie, de la santé et du développement durable. L'expérience du SAE en matière de coopération transfron-

talère sera importante pour la réalisation du projet d'agglomération.

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) resteront sous la tutelle du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.

Rappelons enfin que la réunion de l'économie et de la santé est riche en potentialités. La santé pèse près de 4 milliards à Genève: de nombreuses start-up y voient le jour dans le domaine des sciences de la vie. Le canton compte beaucoup d'entreprises qui travaillent dans le domaine «biotech» ou «medtech» et dans l'industrie des médicaments. (LM)

## GRIPPE PANDÉMIQUE

# GENEVE : LE DISPOSITIF DE VACCINATION EST DESORMAIS PLEINEMENT OPERATIONNEL

Depuis plusieurs mois, l'Etat-Major OSIRIS se prépare à la gestion de la pandémie de grippe due au virus A(H1N1). Le département de l'économie et de la santé (DES) (aujourd'hui le DARES) et la Direction générale de la santé (DGS) ont pris une part très active à ces préparatifs. Etant donné la confirmation de l'arrivée de la vague pandémique à Genève, le dispositif de vaccination arrêté par le Conseil d'Etat dans sa séance du 4 novembre 2009 est devenu opérationnel. Il a été présenté à la presse le 6 novembre et la première livraison de vaccins réservée aux groupes prioritaires est arrivée à Genève le 9 novembre. La vaccination du personnel de santé a commencé immédiatement. Celui des personnes prioritaires a débuté le 16 novembre. Désormais, la vaccination est accessible à tous.

Suivant les recommandations de l'OFSP et de la Commission fédérale des vaccinations (CFV), la vaccination a été au début, réservée aux groupes définis comme prioritaires, à savoir :

- les professionnels de la santé (en contact avec des patients);
- les professionnels en charge de nourrissons de moins de 6 mois;
- les personnes à risque accru de complications :
  - » les femmes enceintes à partir du 2e trimestre et en post partum (4 semaines après l'accouchement);
  - » les enfants prématurés (nés avant la 33e semaine de grossesse ou pesant moins de 1500 gr.) de 6 à 24 mois;
  - » les personnes de 6 mois à 64 ans souffrant de maladies chroniques, à risque accru de complications (maladies cardiaques ou pulmonaires chroniques - asthmes, malformations cardiaques congénitales, insuffisance cardiaque, mucoviscidose -, troubles métaboliques ayant des répercussions sur le cœur, les poumons ou les reins, insuffisance rénale, hémoglobinopathie, immunosuppression);
- Les personnes en contact étroit (vivant sous le même toit) avec :
  - » les personnes à risque détaillées ci-dessus;
  - » des nourrissons de moins de 6 mois.

Ont également été incluses dans les groupes prioritaires, les personnes indispensables au maintien de l'ordre et de la sécurité publique, des secours d'urgence et de la garde des détenus.

Les personnes prioritaires ont pu se faire vacciner auprès de leur médecin traitant ou dans un centre.

Bien que le virus circule à Genève de façon soutenue, il est toujours nécessaire de se faire vacciner. Il ne va pas disparaître rapidement et peut bien sûr revenir plus ou moins vite. La protection offerte par le vaccin commence à être efficace 8 jours après l'injection. Le vaccin de la grippe saisonnière ne protège pas de la grippe A H1N1. Il faut donc faire les deux vaccins !

## Les lieux de vaccination

Pour rappel, les lieux de vaccination suivants ont été retenus:

### 1. Les institutions de santé

Les institutions de santé suivantes ont vacciné leur personnel et leurs patients à risque accru de complications: Hôpitaux universitaires de Genève, Clinique de la Colline, Clinique Générale Beaulieu, Clinique des Grangettes, Hôpital de la Tour, FSASD.

### 2. Les cabinets médicaux

Les cabinets médicaux ont vacciné dans un premier temps les femmes enceintes et les enfants à risque. Dans un deuxième temps, ils vaccinent les autres personnes à risque et le reste de la population dans la mesure de leur capacité.

### 3. Les centres de vaccination (voir informations pratiques pour les coordonnées détaillées sur le site internet: [www.ge.ch/pandemie](http://www.ge.ch/pandemie))

Sur rendez-vous, les centres de vaccination (Centre médical de Meyrin, Clinique de Ca-

rouge, Groupe médical d'Onex, Centre médical du Lignon, HUG) ont vacciné le personnel de santé n'ayant pas été vacciné dans les autres lieux, ainsi que les personnes à risque et leurs proches ne pouvant pas être pris en charge par les cabinets médicaux.

Désormais, ces centres offrent la vaccination à l'ensemble de la population.

## 4. Centre de vaccination des Vernets

Un centre ad hoc est ouvert sur le site de la caserne des Vernets depuis le 24 novembre. Il vaccine l'ensemble de la population y compris les enfants, dès 6 mois, de 12h.00 à 20h.00 sur rendez-vous.

### Vaccination gratuite et volontaire

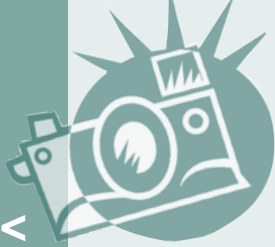
La vaccination est gratuite et volontaire. Elle vise à protéger de conséquences graves de la maladie les personnes à risque accru de complications et celles susceptibles de transmettre le virus à des personnes à risque accru de complications (soignants). Le Conseil d'Etat encourage donc vivement la population, particulièrement les groupes à risque accru de complications, leur entourage proche et le personnel de santé à se faire vacciner.

En sa qualité d'employeur, l'Etat a pris les dispositions nécessaires (mesures d'hygiène et d'éloignement) pour assurer la santé et la sécurité de son personnel et la continuité de ses prestations au public. Il invite les acteurs économiques à faire de même et à mettre en œuvre leurs plans de continuité.

Les mesures d'hygiène de base demeurent d'excellents moyens, complémentaires à la vaccination, de se protéger contre la grippe et sont plus que jamais d'actualité: lavage



Centre de vaccination des Vernets



## Pierre-Antoine Gobet quitte le DARES pour la Fondation «Artères»

Après 7 ans au Secrétariat général du DES, d'abord comme chef de cabinet, puis comme secrétaire général adjoint, Pierre-Antoine Gobet quitte le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) pour reprendre le Secrétariat général de la Fondation Artères. Il s'agit d'une toute jeune fondation de droit privé créée par les HUG et la faculté de médecine, qui, à l'instar d'institutions existant en Europe et aux USA, a pour objectif de trouver des sources de financement pour mener des projets de nature très variées, telles que la recherche fondamentale et clinique, le confort des patients et la qualité de l'encadrement (cf Balises No 5, juillet 2007). Pierre-Antoine Gobet prendra ses nouvelles fonctions le 1er février 2010. Nous le félicitons pour cette brillante nomination et tous nos vœux de réussite l'accompagnent.

## Jacques-André Romand, nouveau médecin cantonal

Lors de sa séance du 23 novembre 2009, le Conseil d'Etat a nommé le nouveau médecin cantonal, en la personne de M. Jacques-André Romand, qui prendra ses nouvelles fonctions le 1er février 2010 au sein de la direction générale de la santé (DGS). Titulaire d'un doctorat en médecine, obtenu en 1985 à l'Université de Genève, où il a effectué ses études, M. Romand est spécialiste FMH en anesthésiologie et en médecine intensive. Il a notamment travaillé à l'Université de Pennsylvanie aux USA. Privat-Docteur à la Faculté de Médecine de l'Université de Genève de 1997 à 2000, il y est chargé de cours depuis 2000. Le futur médecin cantonal, qui jouit d'un grand réseau franco-valdo-genevois, est actuellement médecin-adjoint au chef de service agrégé au Service des Soins Intensifs des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

## Joëlle Marchal, nouvelle collaboratrice à la direction des ressources humaines du DARES

La Direction des Ressources humaines du DES a accueilli le 1er septembre 2009, une nouvelle collaboratrice, Madame Joëlle Marchal. Elle remplace Madame Annick Boutolleau qui a quitté le service. La nouvelle collaboratrice occupera les fonctions de responsable de secteur RH. Après une formation universitaire en psychologie puis en ressources humaines et dynamique des organisations, suivie en Belgique, Joëlle Marchal a occupé plusieurs fonctions ressources humaines dans des entreprises privées.

## Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil deux projets de loi sur les chiens

Lors de sa séance du 2 septembre 2009, le Conseil d'Etat a adopté deux projets de loi sur les chiens. Le premier projet prévoit un point de contrôle unique des documents que devront produire les propriétaires. Conformément aux dispositions fédérales, il soumet les propriétaires qui ont acquis un chien après le 1er septembre 2008 à l'obligation de suivre un cours théorique de sensibilisation. Les chiens acquis après cette

date devront en plus faire l'objet de mesures d'éducation adaptées. Les chiens de grande taille et de plus de 25 kilos seront soumis à autorisation. Ils auront l'obligation de passer un test de maîtrise et de comportement, à l'exception des animaux âgés de plus de huit ans. Enfin, ce projet de loi donne un ancrage législatif à l'interdiction de races de chiens dangereux.

Le second projet de loi vise quant à lui à modifier les modalités de taxation et de perception de l'impôt sur les chiens, sans toutefois modifier le montant. Constatant qu'à Genève, en 2008, environ 30% des détenteurs de chiens inscrits dans la banque de données fédérales ANIS n'ont pas payé l'impôt, il est prévu dans le projet de loi de confier à l'administration fiscale cantonale le soin d'envoyer aux détenteurs de chiens un bordereau d'impôt, sur la base des informations transmises par le service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Parallèlement, une loi sur le plan fédéral a été mis en consultation. Dans sa réponse du 9 décembre 2009, le Conseil d'Etat demande à Berne de ne rien faire afin de respecter la volonté des Genevois exprimée massivement en février 2008.

régulier des mains à l'eau et au savon, utilisation de mouchoirs jetables pour la toux et les éternuements, et en cas de symptômes avérés: repos à domicile et prise de contact téléphonique avec son médecin traitant.

Les informations complémentaires sur le dispositif de vaccination et sur la grippe A H1N1 en général sont disponibles sur le site internet dédié: [www.ge.ch/pandemie](http://www.ge.ch/pandemie) ou par téléphone au N°: 022 546 50 40.

## Symptômes

Rappelons qu'en cas de symptômes grippaux, le bon réflexe est d'appeler son médecin de famille ou son médecin de quartier et de **ne pas se rendre aux urgences**. Le médecin assurera une prise en soins globale. Pour faciliter l'identification du médecin de premier recours le plus proche de son domicile, l'Association des médecins du canton de Genève (AMG) a créé sur son site [www.amge.ch](http://www.amge.ch)

un onglet spécial sous «à votre service» qui offre un annuaire des médecins genevois en ligne.

Quels sont-ils ces symptômes ? Les principaux symptômes sont: la fièvre avec ou sans frissons, des maux de tête, des douleurs musculaires et articulaires; le rhume, la toux, des maux de gorge; des vertiges ou des difficultés respiratoires; des douleurs abdominales, des diarrhées, des vomissements sont possibles dans certains cas.

Le vaccin réduit-il le risque de pandémie ? La vaccination offre la meilleure protection individuelle contre la pandémie de grippe. D'autres mesures peuvent s'avérer de judicieuses précautions: le maintien d'une certaine distance par des personnes présentant des symptômes grippaux et le respect de mesures d'hygiène personnelle de base (lavage systématique et soigneux des mains).

## La situation genevoise

Le canton de Genève a ouvert la vaccination à toute la population le 24 novembre 2009. Le dispositif cantonal de vaccination a été adapté en fonction de la réception des doses de vaccins promises par la Confédération. Actuellement, les livraisons s'effectuent comme prévu.

Du début de la campagne jusqu'au 5 décembre 2009, le canton a reçu:

- 96.500 doses de Pandemrix;
- 80.000 doses de Celtura;
- 16.500 doses de Focetria pour les cabinets de gynécologues et de pédiatres.

## >le portrait du mois<



## Christian Robert

Christian Robert est né le 1er décembre 1956 à Genève. Après sa maturité obtenue au Collège Rousseau, il entre à l'Ecole de pharmacie de Genève partiellement située alors à l'ancienne Ecole de chimie du Boulevard des Philosophes: «Les lieux étaient vraiment vétustes», se souvient-t-il, «et les hottes, appelées aussi chapelles, destinées à aspirer les vapeurs délétères vers l'atmosphère en passant par le toit, retombaient en fait dans le laboratoire. Il ne fallait pas être trop délicat !».

Aux études de pharmacien, le jeune homme y est arrivé un peu par hasard. Plutôt attiré par les lettres dans un premier temps, il prend conscience en discutant avec une amie déjà engagée dans ces études que la pharmacie offre beaucoup plus de possibilités de débouchés. Durant son stage en pharmacie, à l'époque situé au milieu des études, il comprend qu'il n'est pas fait pour l'officine. Il va en revanche se passionner pour les cours de Pierre Buri, un remarquable professeur de pharmacie galénique (du nom du pharmacien grec Galien à l'origine de la formulation et de la préparation des médicaments). Il achève ses études par un diplôme fédéral de pharmacien en 1982 et obtient son doctorat en 1986 avec une thèse qui touche elle aussi au domaine de la pharmacie galénique, au nom barbare: «Elaboration et caractéristiques de microsphères de poly(méthacrylate d'hydroxyéthyle) à libération prolongée».

Faute de trouver rapidement une place dans l'industrie pharmaceutique, il répond à une offre d'emploi de l'Etat en 1986 qui recherche un pharmacien cantonal adjoint et il est engagé. A la suite du départ du titulaire, il devient pharmacien cantonal dès 1989 et travaillera sous la direction de trois Conseillers d'Etat à la tête de la santé: brièvement avec Jaques Vernet, puis avec MM. Guy-Olivier Segond et Pierre-François Unger.

Le pharmacien cantonal apprécie beaucoup la diversité de son métier: «on saute du coq à l'âne. C'est difficile, mais c'est ce qui fait l'in-

térêt du job». Un job qui consiste notamment à contrôler les 170 pharmacies du canton, les pratiques professionnelles et ce qui touche aux médicaments, ceci pour un premier versant. L'autre versant consiste à surveiller tout ce qui est produit chimique, «de l'acide chlorhydrique aux bombes insecticides, en passant par les entreprises qui les commercialisent». Le service du pharmacien cantonal est très axé sur les inspections: 3 personnes s'occupent du domaine pharmaceutique, 3 autres du domaine chimique. Un système d'assurance de qualité a été développé ces dernières années pour rendre ces inspections plus performantes.

Dans le cadre de la cellule pandémie du DARES, pilotée par Mme Anne-Geneviève Bütkofer, directrice de la Direction générale de la santé (DGS), à laquelle il est rattaché, le pharmacien cantonal supervise tout ce qui a trait au vaccin de la grippe A(H1N1) et au Tamiflu, le principal médicament anti-viral, dont la quantité est pour l'instant limitée pour toute la Suisse. C'est l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) qui définit les quotas cantonaux. Pour le vaccin, il en va de même: 13 millions de doses ont été commandées pour la Suisse et c'est l'OFSP qui détermine les clefs de répartition. «Après avoir passé l'été à faire des plans et à les défaire, vu l'évolution constante des données et les informations contradictoires reçues, notre service est entré dans l'opérationnel et tente d'organiser au mieux les livraisons de vaccins», explique Christian Robert.

Quels sont les grands changements auxquels il a assisté durant ses 20 ans de pratique ? D'abord, relève-t-il, «c'est la disparition presque complète des drogueries victimes du développement des magasins à grande surface.

Christian Robert, le pharmacien cantonal de Genève depuis 20 ans, est une des personnes clés de la cellule sanitaire pandémie (CSPAN) mise sur pied par le département.

C'est lui, en effet, qui s'occupe de tout ce qui a trait aux antiviraux (essentiellement le Tamiflu) et aux vaccins, dont les premières doses ont été livrées début novembre.

Dans les années 80, Genève en comptait encore une trentaine. Il n'y en a plus que quatre aujourd'hui». Autre grande évolution: on assiste dès le milieu des années 90 à la tendance de soumettre tous les litiges à la justice et à l'apparition des avocats dans le domaine pharmaceutique «Il existe principalement deux formes de litiges: ceux que l'on observe en faisant des inspections, par exemple, des produits non conservés à la température correcte. Et ceux qui découlent de plaintes de patients: tels des erreurs de délivrance de médicaments».

Quels sont les médicaments qui l'ont le plus frappé ces dernières années ? «Sans hésitation, tous les produits qui ont tourné autour du sida. Même si on a pas découvert le remède miracle, on a fait avec les trithérapies des avancées extraordinaires dans un espace de temps finalement extrêmement court. Cela montre que la recherche peut être performante, en tous cas lorsqu'il y a des enjeux financiers».

Marié à une pharmacienne, père de trois enfants dont deux jumeaux, garçon et fille de 18 ans, et un garçon de 14 ans, il s'échappe de son job par la pratique du sport (tennis de manière régulière et natation dans le lac ou la mer). Ses autres loisirs sont la musique, le cinéma, la cuisine et la lecture. En ce qui concerne la musique, ses préférences vont au jazz ainsi qu'au rock des années 70. En lecture, il aime beaucoup les nouvelles et les romans, en particulier les romans noirs. Les deux derniers ouvrages qu'il a lus avec passion sont: «Un juif pour l'exemple» de Jacques Chessex et «La porte des enfers» de l'écrivain français Laurent Gaudé. Espérons que ce dernier livre n'est pas prémonitoire de ce que nous réserve le virus A(H1N1). (Léonard Montavon)

## >l'actualité du net<

### Tout savoir sur la pandémie

Le site Internet genevois dédié à la pandémie [www.ge.ch/pandemie](http://www.ge.ch/pandemie) propose des informations régulièrement mises à jour sur la grippe H1N1. On y trouve des actualités et renseignements d'ordre général mais aussi des informations sur le dispositif de vaccination genevois ainsi qu'un ensemble de

recommandations et conseils tels qu'un guide pour les particuliers et les familles, (disponible également en anglais), des informations destinées aux malades et à leur entourage, aux parents ou encore aux femmes enceintes. On y trouve également tous les visuels de la campagne consacrée aux règles d'hygiène individuelle, une liste de contacts et liens utiles ou encore une foire aux questions sur la grippe H1N1.

## >agenda<

**Vendredi 11 décembre**, à 16h.00, Fondation Louis-Jeantet, Ecllosion fête ses 5 ans.

**Vendredi 11 décembre**, à 18h.30, Cour de l'Hôtel-de-Ville, Commémoration officielle de l'Escalade.

**Samedi 12 décembre**, à 10h.30, arrêt Avanchet, inauguration du 2ème tronçon du tram Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC).

**Dimanche 13 décembre**, de 17h.00 à 19h.30, départ Bastions, cortège historique de l'Escalade.

**Du jeudi 28 au dimanche 31 janvier 2010**, Centre de Congrès «Le Régent», Crans-Montana, 23ème congrès médical de Quadrimed, groupement des 4 cliniques de Montana (Berne, Lucerne, Genève, Valais)